

## Communiqué de presse de Dominique Tilmans, Sénateur MR

La catastrophe nucléaire qui se produit actuellement au Japon suite au tremblement de terre du 11 mars prouve que le risque zéro n'existe pas en matière d'énergie nucléaire. En cas d'alerte confirmée par les autorités, il n'y a aucun doute que les mesures prévues par le plan de crise doivent être prises, comme l'ingestion de comprimés d'iode stable.

La prophylaxie à l'iodure de potassium est recommandée, suivant certains critères et certaines conditions, afin de saturer la thyroïde, qui absorbera ainsi – potentiellement – moins d'iode 131, radioactif, répandu dans l'air à la suite d'un accident nucléaire.

Cependant, l'ingestion de l'isotope normal de l'iode peut avoir des conséquences différentes selon le sous-groupe de la population auquel on appartient. Pour les adultes de plus de 45 ans, le bénéfice du traitement diminue tandis que les risques de précipitation de maladies thyroïdiennes ou de problèmes cardiaques augmentent. A partir de 60 ans, le traitement prophylactique n'est plus recommandé pour les mêmes raisons, à savoir l'existence possible d'une affection thyroïdienne non diagnostiquée et du risque de problèmes cardiaques importants en cas d'hyperthyroïdie. La prise d'iode est déconseillée pour la femme enceinte durant le premier trimestre, car elle peut avoir des effets défavorables sur le développement du système central de l'embryon. Par contre, la prise d'iode stable s'impose dès la douzième semaine de grossesse et pour les jeunes enfants.

Les médecins généraliste doivent être attentifs à ces situations car, comme la Ministre de l'Intérieur l'a confirmé à Dominique Tilmans cet après-midi en séance plénière du Sénat, les médecins de famille sont impliqués dans la campagne d'action dans le cadre d'un accident nucléaire. Il est recommandé qu'ils établissent un bilan préventif, préalable à toute situation de crise, de leurs patients pour déterminer leur profil (âge, genre, grossesse ou allaitement, maladie) et si il convient qu'ils prennent ces capsules d'iode.

En cas d'application du plan de crise, situation où la prise d'iode est recommandée, le médecin est chargé d'informer son patient des effets secondaires, de le suivre médicalement et psychologiquement, et de contrôler les effets secondaires éventuels.

N'hésitez pas à contacter Madame Tilmans pour toute information complémentaire (0495/221.066).